

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022/455

**DATE DE
CONVOCACTION**

Le 23 septembre 2022

OBJET :

**CONCOURS DES
MAISONS FLEURIES**

2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Eugène Coudre, en séance publique retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Christopher PETIT pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absents : Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS, Madame Nathalie SORTAIS, Monsieur Christophe VIGIER

Secrétaire de Séance : Monsieur Ernest COLLOBER

∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur José DA ROCHA, Adjoint en charge des Associations, de la Vie locale, du Sport et des Commerces informe l'assemblée délibérante que le concours des maisons fleuries, a de nouveau été proposé cette année aux Chaumontellois.

Afin de récompenser les nombreux participants, il a été décidé d'octroyer un bon d'achat auprès du magasin GAMM VERT à Villaines-sous-Bois d'un montant de :

- 100 € pour l'heureux gagnant ;
- 40 € pour le second ;
- 20 € pour le troisième ;
- 50 € pour le « coup de cœur » ;
- Lot de consolation pour tous les autres participants.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le versement de ces bons d'achats tels que déterminés ci-dessus.

Considérant l'avis de la commission finances en date du 16 septembre 2022 ;

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 28 septembre 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE le versement des bons d'achats à valoir dans le magasin GAMM VERT à Villaines-sous-Bois afin de récompenser les participants du concours des Maisons Fleuries.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#